

Communiqué de presse

Date :
22 Mai 2017

Embargo :

Contact:
Tobias Lux, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch

Bruno Frick remet son mandat de membre du conseil d'administration de la FINMA

A la fin du mois d'août 2017, Bruno Frick se retirera du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Cette décision survient après quatre années passées dans l'organe stratégique de la FINMA et s'explique par la volonté de Bruno Frick de se concentrer sur ses activités d'avocat et de notaire.

Désigné par le Conseil fédéral, Bruno Frick a pris ses fonctions au sein du conseil d'administration de la FINMA le 1^{er} août 2013. Il a travaillé dans différents comités du conseil d'administration et a dirigé pendant plusieurs années le comité des offres publiques d'acquisition. Bruno Frick se retirera du conseil d'administration le 31 août 2017. Il souhaite se consacrer de nouveau en priorité à ses activités professionnelles d'avocat et de notaire ainsi qu'à ses mandats économiques.

Le président du conseil d'administration de la FINMA Thomas Bauer remercie Bruno Frick pour le travail accompli au sein du conseil d'administration de la FINMA: « Bruno Frick est un juriste expérimenté et a fait bénéficier le conseil d'administration de ses connaissances tant du droit suisse des marchés financiers que des processus politiques. Pour cela ainsi que pour l'agréable collaboration, je le remercie au nom de tous mes collègues du conseil d'administration. »

Suite au départ de Bruno Frick, le conseil d'administration de la FINMA comptera huit membres, ce qui reste dans les exigences posées en la matière (sept membres au minimum et neuf au maximum).